

Questions orales

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, ce qui s'impose tout d'abord à cet égard, c'est que la Chambre adopte les modifications proposées à la loi de l'impôt sur le revenu, dont elle sera saisie cet après-midi. Cette mesure renferme des réductions de taille au titre de l'impôt des particuliers et des sociétés. Elle dissiperait l'incertitude du secteur des affaires et aiderait beaucoup le secteur privé à connaître les conditions auxquelles ses activités seront soumises dans les mois à venir.

Quant aux chiffres que le député a cités, celui-ci sait que ces prévisions ne visent que les grandes entreprises. Nous sommes persuadés que la situation du secteur de la petite entreprise se redressera. Comme le sait pertinemment notre collègue, le secteur du logement se porte beaucoup mieux ces temps-ci.

LES PRÉVISIONS RELATIVES AU CHÔMAGE

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Madame le Président, je soupçonne qu'en scrutant de près ces amendements à la loi de l'impôt sur le revenu, on constatera qu'ils feront perdre des emplois au lieu d'en créer.

Le ministre doit admettre que si les investissements des sociétés continuent à baisser encore pendant un an, non seulement les chômeurs ne trouveront pas d'emploi, mais les Canadiens qui travaillent actuellement perdront probablement leur emploi par centaines de milliers. Le ministre a-t-il une idée du nombre d'emplois qui disparaîtront en 1983?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, j'ai déjà dit que le taux de chômage demeurerait élevé en 1983, mais qu'il baisserait graduellement pour tomber sous le seuil des 12 p. 100 à la fin de l'année. On prévoit une évolution semblable aux États-Unis et dans la plupart des pays industrialisés pour l'année prochaine. Nous ne ménagerons pas nos efforts pour faire baisser le taux de chômage le plus rapidement possible. Évidemment, il faudra compter sur une conjoncture internationale favorable, tout en puisant dans toutes les ressources des gouvernements fédéral et provinciaux afin de stimuler l'économie au cours de l'année prochaine.

LES CONSÉQUENCES DE LA DIMINUTION DES INVESTISSEMENTS

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): En toute déférence pour mon honorable collègue, madame le Président, si le ministre ne peut faire de prévision précise, peut-être le puis-je, moi.

Des voix: Oh, oh!

● (1425)

M. Riis: Étant donné que le Canada a perdu 500,000 emplois en 1982, le ministre n'est-il pas d'avis que la perte de 2.4 milliards de dollars en investissements, beaucoup plus élevée qu'en 1982, entraînera la disparition d'au moins 80,000

emplois l'an prochain au Canada dans le secteur de la fabrication et, compte tenu de l'effet multiplicateur, de 200,000 autres emplois dans le secteur des services? Ces chiffres ne tiennent même pas compte des emplois perdus à cause de la baisse prévue des dépenses de consommation. Comme nous sommes maintenant assurés de perdre plus de 280,000 emplois l'an prochain, sans compter tous ceux qui disparaîtront en raison de la baisse des dépenses de consommation, comment le ministre peut-il toujours justifier qu'il n'y a pas lieu de présenter un programme global de relance avant Noël?

Des voix: Bravo!

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Tout ce que je puis dire, madame le Président, c'est que je suis persuadé que cette prévision du Nouveau Parti démocratique se révélera erronée, tout comme se sont révélées erronées toutes celles qu'il a faites auparavant.

Des voix: Ce n'est pas vrai!

M. Lalonde: Je ferai en outre remarquer que, selon les prévisions non seulement du ministère des Finances mais également de toutes les principales institutions privées canadiennes, loin d'augmenter, le taux de chômage baissera au cours de l'année prochaine tout en demeurant fort élevé. On prévoit donc qu'au lieu d'augmenter, le taux d'ensemble de chômage pour 1983 diminuera graduellement vers la fin de 1983. Cela dit, j'ai déjà fait remarquer qu'au début de 1983 le taux de chômage sera peut-être très élevé.

* * *

LES PÊCHES

L'ABANDON DU RÉGIME DE RÉPARTITION PAR ENTREPRISE DES PÊCHES DANS L'ATLANTIQUE

L'hon. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Madame le Président, c'est au ministre des Pêches et des Océans, qui a trouvé moyen de venir à la Chambre, que je m'adresse. En 1982, le ministère des Pêches et des Océans a établi à l'intention des entreprises des provinces de l'Atlantique un régime de répartition des pêches hauturières. Grâce à cette louable initiative, chaque entreprise participante disposait d'un quota pour toute l'année, ce qui permettait d'organiser rationnellement la pêche, la transformation, la commercialisation et le financement. Les entreprises ne se hâtaient plus comme auparavant de s'assurer le plus rapidement possible la plus grosse part du quota global, ce qui suscitait des difficultés au niveau de la transformation, de la commercialisation, du contrôle de la qualité, et aboutissait à une mauvaise utilisation des bateaux, de la main-d'œuvre et du capital d'exploitation. Or, jeudi dernier, le ministre a décrété l'abandon de ce régime pour 1983, inaugurant ainsi pour l'année qui vient la relance du régime tant décrié du «chacun pour soi».